

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 11 juillet 2024 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2024

Présents : 9 / 13 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel

Absents : 4/13 : Mme REUTER Dominique, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin, Mme COLLOMB Valérie

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. SENOT Laurent a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DESIGNATIONS DES DELEGUES A DES ORGANISMES EXTERIEURS Mise à jour du tableau

Vu la délibération 2022-813 désignant les délégués aux organismes extérieurs,
Vu la démission acceptée de M. FAYAD Ghassan de ses fonctions de conseiller municipal à compter de ce jour,

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité procède à l'élection de ses délégués :

*Les suppléants n'ont pas d'ordre de priorité

	Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant 1*	Suppléant 2*
Syndicat Mixte des eaux du plateau de Signargues (SMEPS)	Benoit DIJON	Louis DONNET	Jean-Baptiste MANGIN	André CROUZET
Syndicat Mixte d'électricité du Gard (Territoire d'Énergie - SMEG)	Robin LOUCHE	André CROUZET	Jean-Baptiste MANGIN	Laurent SENOT
Syndicat intercommunal pour la protection des sites et le maintien et la défense des coutumes et traditions camarguaises	Aurélie CAPELLI		Muriel GAFFET	
Syndicat du Lycée	Muriel GAFFET		Aurélie CAPELLI	
Défense	Benoit DIJON			
Défense contre l'ambroisie	Dominique REUTER			

- autorise Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

